



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Quatorzième session

Rome, 1-5 avril 2019

**Équipe spéciale chargée des thèmes et appel à propositions de thèmes 2018:
normes et mise en œuvre - Incidences et avantages du nouveau processus
d'appel à propositions de thèmes**

Point 9.1 de l'ordre du jour

**Document établi par le Secrétariat de la CIPV, avec les contributions des
membres de l'Équipe spéciale chargée des thèmes**

I. Informations générales

1. Afin de renforcer la collaboration au sein du Secrétariat de la CIPV et entre le Comité des normes (CN) et le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, la Commission des mesures phytosanitaires, à sa treizième session (2018) est convenue des processus de l'appel biennal à propositions de thèmes «Normes et mise en œuvre»¹. La Commission des mesures phytosanitaires, à sa treizième session, est convenue des Critères applicables à la justification des thèmes proposés et à l'établissement d'un ordre de priorité y afférent, ainsi que du mandat et du règlement intérieur de l'Équipe spéciale chargée des thèmes².

2. La Commission des mesures phytosanitaires, à sa treizième session, est également convenue de confirmer la décision visant à autoriser le Comité chargé de la mise en œuvre, à l'instar du Comité des normes, à recommander des thèmes à la CMP, dans des circonstances exceptionnelles. Elle a en outre

¹ Il convient de noter que le renforcement des capacités fait partie des thèmes relatifs à la mise en œuvre.

² Rapport de la treizième session de la CMP (2018), appendices 7, 8 et 9, en ligne à l'adresse: <https://www.ippc.int/fr/publications/85963/>.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

invité l'Équipe spéciale à utiliser le Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre pour examiner les propositions présentées en réponse à l'appel. Les parties contractantes ont encouragé le Secrétariat à analyser l'incidence que l'appel à venir pourrait avoir sur ses activités. La CMP a donc reconnu qu'il était nécessaire que ces décisions soient prises en compte dans la procédure d'établissement de normes de la CIPV ou d'autres procédures de la CMP, selon le cas, et a demandé au Secrétariat de la CIPV d'examiner les incidences et les avantages potentiels de cette mesure et de faire rapport à la CMP à ce sujet.

II. Appel à propositions de thèmes 2018 «Normes et mise en œuvre»

3. L'appel à propositions de thèmes 2018 «Normes et mise en œuvre» a reçu au total 36 propositions soumises par 10 organisations nationales et 4 organisations régionales de la protection des végétaux (ONPV), et portant respectivement sur les normes (y compris concernant les termes relatifs au Glossaire et aux Protocoles de diagnostic) et sur les ressources nécessaires à la mise en œuvre. Toutes les propositions sont mises à la disposition du public sur le Portail phytosanitaire international (PPI)³.

4. L'Équipe spéciale chargée des thèmes, composée de représentants du Bureau de la CMP, du Comité des normes (CN) et du Comité chargé de la mise en œuvre, a tenu sa première réunion proprement dite à Rome, du 1^{er} au 3 octobre 2018. Elle a étudié l'ensemble des 36 propositions et a formulé des recommandations soumises à l'examen du CN et du Comité chargé de la mise en œuvre, au cours de leurs réunions respectives tenues en novembre 2018. À sa réunion d'octobre 2018, l'Équipe spéciale chargée des thèmes a noté que le processus avait donné de bons résultats mais ne pouvait être affiné. Elle est donc convenue d'intégrer les enseignements tirés des éventuelles propositions de modifications du processus d'appel à propositions de thèmes, au document de travail de la Commission des mesures phytosanitaires, à sa quatorzième session (2019).

5. À sa réunion de novembre 2018, le CN a étudié les recommandations de l'Équipe spéciale chargée des thèmes et était en accord avec la plupart d'entre elles. Les thèmes recommandés par le CN, relatifs au Glossaire et aux Protocoles de diagnostic, ont été inclus aux programmes des groupes techniques correspondants. Ces thèmes représentent en effet des « sujets » dans la hiérarchie des termes pour les normes et relèvent donc directement du CN. Le CN a également brièvement examiné les incidences possibles de l'appel à propositions de thèmes sur le processus d'établissement de normes, mais a jugé prématuré de proposer des modifications. En effet, l'Équipe spéciale chargée des thèmes pourrait souhaiter recommander des modifications du mandat et du processus d'appel sur la base de l'expérience acquise et après que les résultats du présent appel aient été présentés à la CMP.

6. À sa réunion de novembre 2018, le Comité chargé de la mise en œuvre a également examiné les recommandations de l'Équipe spéciale ayant trait aux propositions. Il est convenu de la plupart des recommandations et a fait part de ses observations sur certains thèmes.

7. L'Équipe spéciale chargée des thèmes a examiné les débats menés par le CN et le Comité chargé de la mise en œuvre lors d'une réunion virtuelle tenue en janvier 2019, et a rédigé les recommandations finales qui seront présentées à la CMP, à sa quatorzième session.

III. Analyse des incidences et des avantages que l'appel à propositions de thèmes pourrait avoir sur les activités du Secrétariat

A. Collaboration avec le Secrétariat de la CIPV et ressources humaines

8. L'appel à propositions de thèmes «Normes et mise en œuvre» et l'Équipe spéciale chargée des thèmes ont été gérés et soutenus conjointement par l'Unité chargée de l'établissement des normes et l'Unité chargée de la facilitation de la mise en œuvre du Secrétariat de la CIPV. La coordination entre

³ Site web de l'appel à propositions de thèmes à l'adresse: <https://www.ippc.int/en/core-activities/standards-and-implementation/call-for-topics-standards-and-implementation/>.

les unités a bien fonctionné, notamment pour ce qui est du traitement des propositions, et de la préparation et du suivi des réunions, et a permis de renforcer la collaboration interne.

9. Les activités du Secrétariat relatives à l'appel à propositions de thèmes comprenaient le traitement des propositions, l'élaboration de modèles d'évaluation et de documents de réunion, la liaison avec les contributeurs et les membres de l'Équipe spéciale chargée des thèmes, la préparation et la gestion des réunions (physique et virtuelle) de l'Équipe spéciale ainsi que la gestion de ses forums en ligne, la rédaction de rapports, et l'élaboration de documents de recommandation destinés au CN, au Comité chargé de la mise en œuvre et à la CMP. Deux consultants issus des Secrétariats des deux unités susmentionnées étaient responsables de l'appel à propositions, la coordination étant assurée par les chefs d'unité et le personnel administratif.

10. Le Secrétariat estime que l'appel à propositions de thèmes 2018 a nécessité 21 journées de travail à temps plein de la part de chacun des deux consultants, 3 journées supplémentaires fournies par chacun des deux chefs d'unité et 3 autres journées effectuées par le personnel administratif. Les prochains appels à propositions pourraient faire intervenir une charge de travail inférieure après que les modèles et les processus aient été mis en place. Cependant, il est recommandé que les ressources associées à la gestion du processus d'appel soient prises en compte dans le plan de travail du Secrétariat de la CIPV pour les années où un appel est organisé.

B. Financement de la réunion de l'Équipe spéciale chargée des thèmes

11. Conformément à la décision prise par le Bureau à sa réunion de juin 2018, le financement du voyage des participants issus des pays en développement n'était pas couvert pour la réunion d'octobre de l'Équipe spéciale chargée des thèmes. Tous les membres ont heureusement été en mesure de trouver leurs propres sources de financement, ce qui ne sera peut-être pas toujours possible. Le CN et le Comité chargé de la mise en œuvre encouragent donc à ajouter le financement des voyages aux considérations budgétaires relatives au prochain appel à propositions de thèmes prévu pour 2020, afin de garantir la représentation des pays en développement lors de la réunion physique de l'Équipe spéciale.

C. Calendrier de l'appel à propositions de thèmes

12. L'appel à propositions de thèmes 2018 «Normes et mise en œuvre» s'est tenu du 1^{er} mai au 31 août 2018. Le Secrétariat a reçu des observations de la part des participants aux ateliers régionaux de la CIPV. Ceux-ci ont fait part de leurs inquiétudes concernant le calendrier de l'appel. En effet, dans certaines régions, l'atelier de travail était prévu après la fermeture de l'appel. Afin de permettre aux parties contractantes de débattre des thèmes envisageables, d'obtenir des soutiens et éventuellement d'élaborer des propositions conjointes, il a été recommandé d'inclure un point permanent à l'ordre du jour de l'appel à propositions lors des ateliers régionaux, et d'essayer de programmer ces ateliers plus tôt, avant la date limite de l'appel.

13. La réunion proprement dite de l'Équipe spéciale chargée des thèmes a été planifiée sur trois jours, au début du mois d'octobre. La durée de cette session était suffisante pour permettre de débattre en détail des 36 propositions, en se basant sur les évaluations préliminaires réalisées par certains membres avant la réunion. L'Équipe spéciale chargée des thèmes est convenue que cela était nécessaire et préférable à la tenue de débats approfondis au cours des réunions du CN et du Comité chargé de la mise en œuvre. La durée de la réunion pourra par la suite être ajustée en fonction du nombre et de la qualité des thèmes proposés.

14. Conformément au nouveau processus d'appel à propositions de thèmes, l'évaluation des propositions doit respecter des délais serrés, correspondant notamment aux réunions de l'Équipe spéciale chargée des thèmes, du CN et du Comité chargé de la mise en œuvre, au cours desquelles les propositions de thèmes sont examinées. Étant donné que l'examen approfondi des propositions est effectué par l'Équipe spéciale, le rapport de la réunion proprement dite est la principale source

d'informations détaillées concernant l'évaluation des propositions, et doit être achevé à temps pour les réunions du CN et du Comité chargé de la mise en œuvre.

15. Selon le calendrier actuel, la prochaine réunion virtuelle de l'Équipe spéciale chargée des thèmes aura lieu en janvier, en vue de débattre des recommandations du CN et du Comité chargé de la mise en œuvre. Les rapports de ces comités font état des débats menés et sont disponibles peu après les réunions respectives. Le Secrétariat suggère donc qu'il serait préférable de prévoir une réunion finale de l'Équipe spéciale avant la fin de l'année, afin de laisser suffisamment de temps pour la mise au point des recommandations qui seront présentées à la CMP.

D. Qualité des propositions de thèmes.

16. L'évaluation de plusieurs propositions de thèmes a été entravée par l'insuffisance des renseignements fournis par l'instance de sélection. En effet, les critères requis pour les propositions de Protocoles de diagnostic, tant principaux que facultatifs ou additionnels, n'avaient pas été suffisamment pris en compte, et il manquait des projets de spécifications, des avant-projets, ou des examens des travaux publiés. Le Secrétariat a pris note du fait que les contributeurs ont été contactés lorsque leurs propositions étaient incomplètes et ont été invités à fournir des renseignements supplémentaires.

17. Le Secrétariat est convenu de réviser le format du formulaire utilisé pour les propositions en tenant compte de la contribution des membres de l'Équipe spéciale chargée des thèmes, afin de fournir des indications précises aux parties contractantes concernant la façon de remplir le formulaire, et de faciliter le processus d'évaluation. Il a été suggéré que des formulaires distincts soient préparés pour les protocoles de diagnostic, afin d'évoquer de manière plus claire les critères additionnels dont le contributeur doit tenir compte. En outre, le Secrétariat est également convenu d'élaborer un modèle structuré pour l'avant-projet relatif aux ressources nécessaires à la mise en œuvre, semblable à celui du projet de spécifications utilisé pour les thèmes proposés pour les normes. Les formulaires révisés seront disponibles pour le prochain appel à propositions de thèmes.

18. Au cours de sa réunion, l'Équipe spéciale chargée des thèmes a débattu de l'introduction d'un point permanent à l'ordre du jour des ateliers régionaux de la CIPV, consacré à l'élaboration et à l'examen des propositions de thèmes. Il a été proposé d'élaborer un module de formation et de mener des sessions de formation, afin de renforcer les capacités des parties contractantes à recenser les lacunes et à rédiger des propositions pertinentes et complètes. Le CN a également suggéré qu'une session de formation soit organisée en marge de la quatorzième session de la CMP. Cependant, le Bureau a indiqué qu'il serait plus efficace que de telles formations soient dispensées au cours des ateliers régionaux et que la formation prévue soit reportée à la quinzième session de la CMP (2020), lorsque le prochain appel à propositions de thèmes sera lancé. Le Secrétariat est convenu d'élaborer des sessions de formation pour les ateliers régionaux, avec la contribution de l'Équipe spéciale chargée des thèmes.

IV. Mise en place d'un processus transparent pour l'évaluation des thèmes proposés

19. Afin que l'évaluation des propositions de thèmes soit la plus transparente et la plus efficace possible, le Secrétariat a élaboré des formulaires d'évaluation et une liste de contrôle pour l'évaluation des thèmes, avec la contribution de l'Équipe spéciale chargée des thèmes et en se fondant sur les Critères applicables à la justification des thèmes proposés et à l'établissement d'un ordre de priorité y afférent⁴, ainsi que sur le modèle utilisé pour l'évaluation des propositions de traitements phytosanitaires.

20. L'Équipe spéciale chargée des thèmes a utilisé ces formulaires pour la préparation d'un examen approfondi. Elle est convenue que les considérations et les questions incluses, outre les critères convenus par la CMP, ont servi à orienter le processus d'évaluation de manière cohérente. Elle est également

⁴ Critères applicables à la justification des thèmes proposés et à l'établissement d'un ordre de priorité y afférent: <http://www.ippc.int/fr/publications/85790/>.

convenue de poursuivre l'élaboration et la révision des formulaires d'évaluation en vue de leur utilisation lors des prochains appels à propositions de thèmes.

V. Processus utilisé pour les thèmes relatifs à la mise en œuvre

21. Le Secrétariat travaille actuellement sur plusieurs activités de mise en œuvre et de renforcement des capacités, dont certaines sont fondées sur des propositions de projet déjà présentées par les parties contractantes et par les organisations partenaires. Les thèmes des activités destinées à la mise en œuvre ont été inclus dans le Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre, régulièrement mis à jour et approuvé par la CMP. Les activités menées précédemment sous l'autorité du Comité chargé du renforcement des capacités sont à présent coordonnées par le CN. Cependant, la liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre n'a pas été élaborée selon un processus formel semblable à celui utilisé pour la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV*, qui prévoit l'adoption des thèmes par la CMP avant de les ajouter à la liste.

22. Le Secrétariat a dressé une liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre qui sont actuellement à l'étude⁵, et a présenté cette liste au CN, à sa session de mai 2018. Le Comité chargé de la mise en œuvre est convenu des thèmes figurant sur cette liste, avec indication du degré de priorité. Le Secrétariat est d'avis qu'il serait prudent d'achever les travaux engagés et souhaite obtenir des orientations sur la manière de gérer ces thèmes relatifs à la mise en œuvre et d'autres thèmes proposés par l'Équipe spéciale, notant que bon nombre des thèmes proposés en réponse à l'appel à propositions pouvaient déjà être traités dans le cadre de travaux existants. L'un des moyens envisagés à cet égard est de formaliser une liste de thèmes relatifs à la mise en œuvre qui seront intégrés au Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre.

23. Les propositions comprenaient, en outre, la mise en place d'un colloque consacré à la mise en œuvre. L'Équipe spéciale a cependant considéré que cela dépassait le cadre de ses recommandations. Le Comité chargé de la mise en œuvre a décidé de demander des indications au Bureau concernant l'inclusion ou non de colloques parmi les thèmes relatifs à la mise en œuvre. De manière générale, le Secrétariat travaille sur plusieurs projets de colloques. Les activités sollicitées dans le cadre des prochains appels à propositions doivent être clairement établies.

A. Ressources nécessaires pour procéder au traitement des thèmes prioritaires relatifs à la mise en œuvre

24. Contrairement à l'élaboration de normes, qui est financée par le budget du programme ordinaire, la réalisation des thèmes relatifs à la mise en œuvre adoptés par la CMP est financée grâce aux contributions volontaires des parties contractantes et des partenaires fournisseurs de ressources. Afin de s'assurer que le Comité des normes et le Secrétariat abordent les questions de mise en œuvre et de renforcement des capacités en fonction des priorités établies par la communauté de la CIPV, il serait souhaitable que les parties contractantes fournissent leur appui et les ressources nécessaires à la réalisation des thèmes prioritaires relatifs à la mise en œuvre.

B. Possibilité d'établir une liste commune et transparente de thèmes pour les normes et la mise en œuvre

25. Le Secrétariat a examiné les implications de l'établissement éventuel d'une liste commune de thèmes réunissant la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV* et la liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre. Le Secrétariat est d'avis que le CN et le Comité chargé de la mise en œuvre doivent débattre de la nécessité et/ou de la manière dont ces listes doivent être alignées, en vue de la mise en place d'un plan de travail commun, comme le stipulent leurs stratégies de coopération. Il convient de noter que le CN a élaboré une stratégie et un processus pour la préparation des guides de la CIPV et du matériel

⁵ Thèmes relatifs à la mise en œuvre et renforcement des capacités: <https://www.ipcc.int/fr/publications/86844/>.

pédagogique⁶. Le Secrétariat s'est également interrogé sur la manière d'associer le Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre et les listes de thèmes, puisque ces documents fournissent des renseignements de même nature avec plus ou moins de détails. Il convient de noter que les chefs de file du CN et du Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre procèdent actuellement à la restructuration du Cadre afin de le rendre plus facile à utiliser.

VI. Conclusion

26. Le nouveau processus d'appel à propositions de thèmes a bien fonctionné et sera affiné afin de prendre en compte l'expérience acquise. L'Équipe spéciale chargée des thèmes proposera, selon qu'il convient, des modifications du processus, du mandat et du règlement intérieur. Les documents préparés par le Secrétariat aux fins de la proposition de thèmes (formulaire de proposition révisés, modèle d'avant-projet), ainsi que les documents d'évaluation préparés par l'Équipe spéciale chargée des thèmes (formulaire d'évaluation, liste de contrôle), favoriseront l'efficacité et la transparence du processus, s'agissant de l'inclusion de thèmes d'importance mondiale concernant les normes et la mise en œuvre dans le futur programme de travail de la CIPV.

27. L'Équipe spéciale chargée des thèmes est d'avis que l'évaluation conjointe des propositions de thèmes effectuée par ses membres a été utile car elle a fourni différents points de vue concernant la meilleure façon d'aborder certains thèmes. Les membres ont recommandé des approches différentes de celles indiquées pour les propositions afin d'aborder les problèmes posés par certains thèmes. Ils ont également invité le Comité des normes et le Comité chargé de la mise en œuvre à travailler ensemble afin de coordonner l'élaboration de matériels.

28. L'organisation conjointe de l'appel à propositions de thèmes par l'Unité chargée de l'établissement des normes et l'Unité chargée de la facilitation de la mise en œuvre du Secrétariat de la CIPV doit être envisagée comme la première étape d'une collaboration plus efficace et d'un travail interdépendant entre ces unités du Secrétariat. Cette collaboration devrait s'étendre au soutien apporté au CN et au Comité chargé de la mise en œuvre, pour les travaux portant sur les thèmes qui doivent de préférence être abordés conjointement par les deux comités. Le Secrétariat reconnaît que ceci constitue l'étape initiale du développement des liens existants entre l'établissement de normes et leur mise en œuvre. La mise en place de plans de travail interdépendants permettrait de renforcer la collaboration au sein du Secrétariat.

29. Le Secrétariat note l'importance de renforcer les capacités des parties contractantes, non seulement s'agissant de la mise en œuvre de Normes internationales pour les mesures phytosanitaires, mais également dans le cadre du développement d'activités normatives, y compris la soumission de propositions de thèmes. Il soutient la recommandation faite par l'Équipe spéciale chargée des thèmes concernant l'inclusion d'un point permanent à l'ordre du jour de l'appel à propositions de thèmes au cours des ateliers régionaux de la CIPV.

30. Le Secrétariat souligne la nécessité de veiller à ce que le budget annuel prévoie l'affectation de ressources humaines suffisantes en vue de la réalisation et de la facilitation des futurs processus d'appel à propositions de thèmes, et afin que les activités connexes de renforcement des capacités en matière de proposition de thèmes puissent être fournies par le biais de sessions de formation. S'agissant de la réalisation des thèmes, le Secrétariat met également l'accent sur le soutien requis de la part des parties contractantes.

⁶ Strategy and Process for the Development of IPPC Guides and Training Materials; rapport du CN (novembre 2018), appendices 15 et 16, en ligne à l'adresse: <https://www.ippc.int/fr/publications/86878/>.

VII. Décisions

31. La CMP est invitée à:

- 1) *Noter* que le processus d'appel conjoint à propositions de thèmes a fonctionné de manière efficace et sera affiné et rationalisé pour le prochain appel à propositions prévu pour 2020.
- 2) *Reconnaître* les incidences et les avantages analysés par le Secrétariat de la CIPV pour l'appel à propositions de thèmes «Normes et mise en œuvre».
- 3) *Demander* au Secrétariat, en consultation avec le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et le Comité des normes, d'examiner les processus et procédures actuels d'établissement et de mise en œuvre de normes ainsi que de renforcement des capacités, et de rédiger des recommandations concernant les modifications proposées à la CMP, selon qu'il convient.